

« L'important c'est de participer ».

Ou quand les valeurs de l'olympique vos congés....



REGION SUD EST - DISP MARSEILLE

Vendredi 24 novembre, une délégation pluridisciplinaire du bureau régional du SNEPAP-FSU s'est rendue en DISP pour un point de situation sur la vie des SPIP et de leurs personnels. Comme nous le faisons plusieurs fois par an.

L'occasion de balayer, avec le directeur inter-régional, son adjoint, le responsable des RH et la directrice DPIPFR, fraîchement nommée à la tête du SPIP des Bouches du Rhône, un certain nombre de sujets.

A commencer par celui des astreintes DPIP & ASE, sur lequel nous devrions pouvoir avancer, le DISP ayant enfin entendu qu'un bilan, un travail sur les signalements, la formation de certains acteurs et la sensibilisation des magistrats quant aux suites données aux incidents étaient devenus incontournables. Mais nous reviendrons plus longuement sur ce point dans quelques jours, comme sur les autres points abordés : situation RH, anticipation de la prochaine clause de revoyure pour les organigrammes, situation immobilière des SPIP, portage de la déclinaison du RPO1 (encadrement des outils d'évaluation, offre de formation sur des techniques d'intervention), service après-vente du 1^{er} concours de titularisation des psychologues. Nous resterons plus discrets sur l'évocation de la situation de certains services et personnels en souffrance pour d'autres raisons que des besoins RH.

Nous préférons aujourd'hui rester concentrés sur une information qui nous a été donnée en toute fin d'échange, après le départ du Directeur inter-régional.

Les jeux olympiques de Paris ont longtemps été attendus pour la portée symbolique de ce qu'ils représentent à l'échelle universelle. Force est de constater que, depuis quelques mois, ils sont devenus le prétexte pour nombre de dérives.

Mesdames et messieurs les personnels en SPIP : pour les valeurs de l'olympisme, il vous faudra renoncer aux congés d'été que vous envisagiez sur la période des J.O.

En effet, à l'instar de toute la région parisienne, de Lille et autres villes concernées par l'évènement, l'essentiel des services situés au sein ou à proximité de villes accueillant des épreuves olympiques (Marseille, Aix en Provence, Nice, Grasse...) devront **maintenir un taux de présence de 65 % d'effectifs.**

Sur la durée, plusieurs semaines, des jeux olympiques.

Sur la période la plus sensible de l'année, avec celle des fêtes de fin d'année.

Là où en bonne intelligence, les directions les plus pragmatiques et lucides permettent un taux de présence de 30 à 40 %. Sans que les établissements, les services, et encore moins la nation, ne s'écroulent.

L'administration anticipe nous ne savons quoi : des arrestations et condamnations massives en amont de la cérémonie d'ouverture ; des émeutes ou autres pendant les épreuves.

Le plus surprenant restant... que le télétravail serait davantage encouragé... notamment pour désencombrer les routes... Nous serions curieux de nous voir expliquer la cohérence qu'il y aurait à bloquer les personnels, à qui l'on refuserait des congés, pour finalement les tenir éloignés des établissements où ils seraient indispensables. Le seul lien que nous voyons avec les jeux olympiques, c'est « la maison qui rend fou », dans « *Les 12 travaux d'Astérix* ».

Les personnels acceptent à peu près tout, ils ont le sens du service public : se débattre avec les injonctions contradictoires du gouvernement et de leur administration, les réformes pénales annuelles sans queue ni tête, au milieu de leurs 100 dossiers par tête ; les heures supplémentaires non payées et non épargnées car écrêtées ; travailler avec des bouts de ficelle et sans filets.

Mais il est une chose à laquelle ils ne renonceront jamais : leur repos, leurs congés, le temps qu'ils souhaitent passer quand ils le veulent avec leurs proches.

Tous les personnels sous statut spécial sans exception, savent déjà qu'ils peuvent être rappelés sur leurs congés. Tous ont prouvé, à quantité de reprises, leur attachement au service public régalié qu'ils servent. Ils le feront encore au besoin. Tous peuvent à la limite entendre qu'ils ne devront peut-être pas s'éloigner du territoire national, si nécessaire. **Le bon sens.**

Maintenir autant de personnels sur site, dans une période où l'activité tourne au ralenti est aberrant. Nos services partout sur le territoire ont parfaitement géré les derniers épisodes de crise : qu'il s'agisse des émeutes urbaines de l'été 2023, qui n'ont pas entraîné de réorganisation de service, ou de la crise sanitaire. Dans toutes ces circonstances, il suffit d'adapter les priorités, comme nous l'avons déjà fait, notamment autour des permanences des entrants en détention.

Nous nous opposons fermement à ce projet et demandons aux autorités de rester rationnelles. L'administration souhaiterait provoquer l'effet inverse et faire désertier les services plus qu'à la normale avec des arrêts de travail qu'elle ne s'y prendrait pas autrement.

Sur le même thème, ce fut l'occasion aussi d'apprendre que la charte des temps du SPIP 13, validée à l'unanimité des organisations professionnelles représentatives, CGT IP et SNEPAP-FSU, en accord avec la direction, avait été retoquée : la DISP refuse de valider l'idée de la présence du 1/3 effectif sur certaines périodes (été, fin d'année). Là où d'autres départements en restent au 50 %.

Soyons plus précis : là où d'autres directeurs de départements à la vision étriquée du management refusent d'appliquer ce droit plus favorable aux personnels, lesquels n'attendent que cela.

« Il faut harmoniser » nous explique-t-on. A nous qui n'avons de cesse de demander des harmonisations, dans le sens le plus favorable aux personnels, et à qui il est répondu que non, la main doit rester « au terrain ». Les discours à géométrie variable, la seule constante étant le peu de cas de l'intérêt des personnels. **La règle des 50 % n'a aucune base légale ou réglementaire nationale, elle est une invention de confort.** Le principe du 1/3 effectif sur des durée courtes fonctionne parfaitement, il est depuis longtemps de fait appliqué dans le 13, et ailleurs en France.

La DISP de Marseille a-t-elle décidé de faire du temps de travail le casus belli de l'année 2024 ?

Le bureau régional du SNEPAP-FSU